

Documents à fournir par le pétitionnaire avant le début de l’instruction

- a. Déposer à la(les) mairie(s) de(s) la commune(s) et/ou de(s) la commune(s) associée(s) du lieu des travaux :
 - un (1) exemplaire du document d’étude d’impact ;
 - un (1) cahier de doléances ;
 - une (1) affiche d’avis d’étude d’impact.

- b. Déposer à la Direction de la Construction et de l’Aménagement :
 - la présente fiche de dépôt du dossier d’EIE, datée et signée, et visée par la commune concernée ;
 - mandat au bureau d’études le cas échéant ;
 - deux (2) documents d’étude ou de notice d’impact ;
 - un (1) cahier de doléances ;
 - projet de communiqué de presse ;
 - proforma de parution du communiqué dans la presse ;
 - deux (2) plans de situation définissant la zone d’affichage de l’avis d’étude d’impact ;

Documents à fournir par le pétitionnaire avant la fin de l’instruction

- originaux ou copies des parutions dans la presse du communiqué ;
- la liste des personnes susceptibles d’être concernées par le projet ;
- le bilan de communication établie autour de l’opération.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions ci-dessous rappelant les obligations en matière de publicité du document d’étude d’impact sur l’environnement.

Signature du déposant :

Date :

Cadre réservé à l’administration

Document d’étude d’impact (1 exemplaire), registre (1 exemplaire) déposés le :

Cachet de la (ou des) commune(s) :

Dossier d’étude d’impact déposé le :

Cachet de la direction de la construction

